



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 17 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 11 octobre 2024

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (28) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY (arrivé à 19h05 – pouvoir donné à Emmanuelle VANDOORNE), Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (5) Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné à Sophie CANTON), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à Maria Pilar DESRUMEAUX), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné Robin DELPLANQUE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Alain RIME).

1 - MANDAT SPECIAL AU MAIRE - PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES DE FRANCE 2024

Rapport de Madame le Maire

- Considérant que le 105ème Congrès des Maires de France, organisé par l'association des maires de France, dont est membre la commune de Neuville-en-Ferrain, se déroule à Paris, du 19 au 21 novembre 2024.

- Considérant que la participation des maires à cette manifestation présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

- Vu la délibération n°32 du conseil municipal du 18 juin 2020 prévoyant notamment le remboursement forfaitaire des frais de transport et de séjour des élus dans le cadre d'un mandat spécial et ce dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

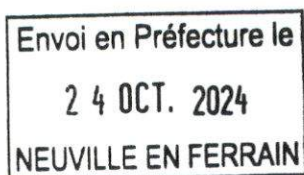
Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal, en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- d'autoriser Mme le Maire à participer au Congrès des maires de France.
- d'accepter de prendre en charge les frais de transport, d'hébergement et de séjour ainsi occasionnés par ce déplacement, conformément aux dispositions de la délibération susvisée.

➤ **Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOpte

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille